

BESOIN DE CONSEIL

Par Profil supprimé Postée le 04/11/2016 10:39

Bonjour,

Mon pere bois depuis plusieurs années. Il vit seul et cela devient de plus en plus compliqué.. Aujourd'hui il a enfin décidé enfin je l'espère de se faire accompagner pour lutter contre cette addiction à l'alcool.

J'aimerais savoir qu'est ce que je pourrais faire pour l'aider ? J'ai pense qu'il pourrais prendre rendez vous dans un CSAPA. Comment se déroule le premier entretien ?

Quels sont les autres structures ou dispositifs qui existent ? svp

Merci d'avance.

Mise en ligne le 07/11/2016

Bonjour,

Vous souhaitez obtenir des renseignements sur le dispositif en addictologie afin de mieux aider votre père.

Les premiers rendez-vous dans un Csapa sont en général dédiés au bilan de la situation, à l'écoute de ce que la personne souhaite faire puis à la mise en place d'une stratégie d'arrêt (ou de réduction) et d'accompagnement avec lui.

Pour le sevrage, une hospitalisation peut être nécessaire. Elle peut se faire en séjour court dans un service d'addictologie hospitalier (5 à 10 jours). Il existe aussi la possibilité de faire une "cure". Les "centres de cure" en alcoologie reçoivent les patients pour un mois environ. La première semaine est consacrée au sevrage et les semaines suivantes à la consolidation du sevrage.

Le Csapa pourra être à l'interface entre ces services de sevrage et votre père. Ce qui est important c'est notamment que l'accompagnement perdure sur le long terme car ce qui est difficile en ces circonstances c'est aussi de ne pas rechuter. C'est pourquoi commencer par le Csapa en ambulatoire est important. Lors du premier entretien, le professionnel fait souvent le point avec la personne sur ses consommations; il s'agit d'un échange pour évaluer la situation et voir ensuite quelles pistes sont possibles pour aider au mieux la personne à avancer, en envisageant soit une diminution des consommations soit un arrêt complet selon ce que la personne se sent capable de mettre en place. Chaque prise en charge est individualisée, gratuite et confidentielle.

En parallèle de cette prise en charge, votre père pourrait s'appuyer aussi sur des groupes de parole. Les Csapa peuvent en proposer mais il y a aussi les associations d'anciens buveurs : Alcools Anonymes, Alcool Assistance, Vie Libre, la Croix Bleue, etc. En vous rendant sur les sites de ces associations vous pourrez connaître leurs lieux de réunion.

Enfin, en tant qu'accompagnatrice de votre père, vous pouvez vous aussi faire la démarche de prendre rendez-vous avec un Csapa. C'est gratuit et cela vous permettra de poser vos questions, de vous informer sur les attitudes à avoir en différentes circonstances et peut-être aussi de déposer vos inquiétudes, vos angoisses vis-à-vis de l'alcoolisme de votre père. Faire cela vous permettra d'être mieux armée et en meilleure disposition pour soutenir votre père quoiqu'il arrive. Nous vous le conseillons.

Il existe beaucoup de centres dans votre département, aussi nous vous conseillons de nous préciser dans une prochaine question la ville où votre père réside si vous souhaitez une orientation.

Vous pouvez aussi appeler notre ligne d'écoute Alcool info service au 0 980 980 930 de 8h à 2h tous les jours. Nous pourrions discuter avec vous de la prise en charge et vous donner des adresses.

Bien cordialement.
